

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1964

6 juin 1964



Allocution du professeur Jean Graven

Recteur de l'Université

Monsieur le Président du Département de l'Instruction publique,
Messieurs les représentants des autorités civiles et religieuses,
du Corps diplomatique et des Institutions internationales,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues, anciens étudiants et étudiants,

En cette année 1964 où l'Université vient de commémorer, dans la dignité reconnaissante, le IV^e centenaire de la mort de Jean Calvin son fondateur, et de célébrer dans la joie, avec toute la population, le 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, en cette année où elle a établi le statut de ses réformes organiques et la charte devant assurer son expansion et son avenir, c'est un heureux signe des temps que, pour la première fois ses anciens étudiants viennent se joindre à elle pour la cérémonie du *Dies Academicus*. Nous serons ainsi tous rassemblés pour consacrer, comme en une grande et indissoluble famille, l'événement qui, en même temps qu'il affirme la fierté de nos traditions, annonce et consolide l'avenir de notre *Alma Mater*.

Celle-ci exprime à M. le Président BORELLA et au Comité de l'Association des anciens étudiants, organisateurs de cette ample manifestation d'amicale et fidèle solidarité, sa reconnaissance en même temps qu'elle souhaite la bienvenue, avec une joie très vive, à tous les anciens qui de près ou de loin ont tenu à revenir au foyer de leur studieuse adolescence, et à nous donner cet « appui en profondeur » que nous cherchons depuis longtemps et qui, affermissant nos assises, permettra mieux aussi de plus hautes réalisations. Chers anciens étudiants, vous nous apportez le réconfort de beaucoup de promesses réalisées dans votre carrière, et vous nous apportez en même temps beaucoup de nouveaux espoirs. Avec tous vos camarades d'aujourd'hui, avec tous nos professeurs dont certains furent vos maîtres ou vos camarades d'hier, nous vous tendons la main pour vous dire merci.

Mais en même temps que vous l'Université retrouve pour cette occasion, comme chaque année, avec une gratitude égale à leur fidélité, les représentants des hautes autorités civiles et religieuses, cantonales, municipales et internationales, les délégués les plus qualifiés de nos corps constitués, du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, et ceux des institutions internationales qui font de notre ville, centre européen des Nations Unies, une des capitales spirituelles du monde, comme a bien voulu nous le dire M. HOFFMAN, Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies pour l'aide internationale, dans la conférence donnée ici même, le 1^{er} mai, sous l'égide du Bureau international du Travail et des grandes Institutions internationales fixées à Genève. Nous apprécions chaque fois vivement l'honneur de votre présence, et chaque fois aussi le Recteur de l'Université, malgré le changement des personnes, vous exprimera avec la même chaleur, l'identique respect que nous ressentons pour

la magistrature et les organisations que vous personnifiez, et notre satisfaction de vous accueillir et de pouvoir mieux nous faire connaître de vous.

Notre joie est toujours grande aussi de retrouver, mêlés à nos professeurs, à nos étudiants et nos étudiantes, promesse de demain, ces savants, ces hommes éminents qui ont si bien accompli les promesses d'hier et auxquels nous avons la fierté de pouvoir conférer le doctorat *honoris causa*. Ils sont le meilleur exemple pour la jeunesse qui travaille et qui est désireuse d'accroître à son tour la science et l'humanisme, de bâtir l'édifice de l'avenir. Que ces maîtres sachent qu'ils sont désormais chez eux dans cette séculaire et toujours jeune Ecole genevoise, et qu'elle se sent enrichie du surcroît de prestige qu'ils lui apportent.

Tous ces amis éprouvés, ces ambassadeurs de la sympathie agissante, nous donnent de sentir que l'Université est incorporée à la Cité, qu'elle ne siège pas dans des régions inaccessibles ou dans la seule République des Idées, mais que le jardin des Bastions est un lieu de rencontre et de débat comme l'était celui d'Akademos aux beaux temps de l'enseignement platonicien. Nous leur renouvelons d'année en année notre gratitude et notre sympathie croissantes à mesure de l'intérêt qu'ils veulent bien nous porter, et jamais peut-être « l'Université de 1969 » dont on parle déjà et qui aura fait tant de chemin, souvent glorieux mais de plus en plus difficile, depuis la fondation de 1559, n'aura un plus grand besoin d'eux et de leur dévouement.

Témoin et acteur principal de cette action tout inspirée d'intérêt et de sympathie, M. le Chef du Département de l'instruction publique, le Conseiller d'Etat CHAVANNE mérite, en cette année de réalisations et de grandes promesses universitaires, les marques de notre gratitude particulière. La confiance qu'il a manifestée à l'Université dans ses aspirations, ses vœux et ses efforts, l'aide qu'il lui a apportée tout le long de cette année encore pour lui permettre de progresser, les réalisations qu'avec son appui et grâce à la compréhension du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, nous sommes en voie d'engager après celles qui ont déjà été accomplies, sont un encouragement et une assurance. Elles permettent à l'Université de se tourner avec confiance vers cet avenir déjà si proche et dont sont profondément préoccupées toutes les universités, devenues trop étroites, des pays dont le développement et les besoins, dans le monde d'aujourd'hui, attestent le prodigieux essor mais par là aussi, posent des exigences à la taille qui n'est plus celle de quelques hommes, mais des Etats.

1. La réforme de la direction et des structures organiques de l'Université

Depuis quelques années déjà, l'accumulation des charges du Recteur et du Bureau du Sénat, ainsi que des services administratifs de l'Université, leur complexité toujours grandissante, la difficulté croissante à les coordonner et les dominer avec l'organisation traditionnelle remontant à la loi de 1872 sur l'instruction publique, l'insuffisante continuité des efforts rompus brusquement tous les deux ans par la fin de la période du rectorat, ont préoccupé l'Université. L'accroissement des étudiants, des enseignements et des professeurs, les exigences budgétaires nouvelles et toujours plus lourdes qui en résultaient, les rapports nouveaux qui s'imposaient par l'activité et l'aide importante du Fonds national suisse pour la recherche scientifique, par l'institution des bourses fédérales aux étudiants étrangers, par la nécessité de reprendre à sa base le problème de la « relève » scientifique et celui du concours financier de la Confédération aux Cantons et à leurs Universités, ont imposé des tâches d'une ampleur et d'une difficulté inconnues jusqu'alors. Les prévisions et l'expérience montraient que l'organisation existante, faite pour d'autres temps et

pour des conditions et un rythme de vie universitaires bien différents, ne pourraient plus se maintenir sans grave danger pour l'avenir de l'Université, et que bientôt des réformes sensibles et une modernisation rationnelle de tout l'appareil allaient être indispensables.

Les discours et rapports officiels des Recteurs précédents, et en particulier de M. le Recteur Eric MARTIN au *Dies Academicus* de 1962, avaient bien fait apercevoir ce risque et cette nécessité. Au moment de déposer sa charge, il donnait cours à ses préoccupations dans une série d'observations et de propositions sur l'accès plus large des élèves qualifiés à l'Université, sur les méthodes d'enseignement qui devaient être adaptées aux besoins actuels, sur la collaboration indispensable entre les Universités suisses et avec le Fonds national de la recherche, sur l'urgence toujours aussi grande des nouvelles constructions universitaires, des locaux et laboratoires, nettement insuffisants. Dans son rapport de juin 1963 le nouveau Recteur a confirmé que non seulement il partageait ces vues et ces soucis, mais que le temps était venu de prendre les dispositions indispensables pour y faire face.

Le Recteur et le Bureau du Sénat, aussi bien que le Conseil consultatif académique, en ont eu si impérieusement conscience qu'une étude des réformes a été entreprise de part et d'autre par leurs soins en 1963, le Conseil consultatif examinant surtout les problèmes, leurs exigences et leurs répercussions du point de vue des expériences et des nécessités extérieures, nationales, économiques et sociales, et le Bureau du Sénat, du point de vue des principes, des possibilités et des aménagements intérieurs. Dès l'automne 1963 le Bureau du Sénat s'est mis à l'étude directe de la solution la plus recommandable en tenant compte des traditions universitaires, mais aussi des exigences actuelles. Une commission composée du Vice-recteur et des Doyens des Facultés des lettres et de droit a préparé, en liaison avec le Recteur, les grandes lignes de la réforme projetée, présentée dans un rapport fondamental du 12 février 1964 au Sénat universitaire. Après une première discussion et la mise au point commune par le Bureau du Sénat et une délégation du Sénat représentant les diverses opinions émises, le Sénat a pris les décisions finales et voté la réforme dans ses séances des 12 et 19 mai 1964.

L'objectif principal a été d'assurer une direction plus cohérente, continue et efficace de l'Université, en renforçant le rectorat et certains services, sans toucher aux compétences essentielles du Sénat et du Bureau du Sénat, mais en donnant à ce dernier et au Recteur les moyens nécessaires pour une préparation plus rationnelle des tâches toujours plus lourdes à résoudre, et pour une direction plus stable et moins accablante pour une seule personne, au surplus continuant à être chargée d'enseignement pour ne point perdre le contact souhaitable avec les étudiants et, si possible en partie, avec la recherche. La période administrative doit être portée de deux à trois ans. Le Recteur, assisté par deux Pro-recteurs (représentant les Facultés des sciences dites exactes et des sciences morales), élus par le Sénat, seront rééligibles pour une seconde période de trois ans. Deux grandes commissions, chacune présidée par un des Pro-recteurs, aideront le rectorat ainsi renforcé à mieux faire face à ses obligations multiples.

Les problèmes d'étude du budget, de gestion de la fortune de l'Université, d'administration générale, seront préparés par une *Commission administrative* composée d'experts en la matière, dont un certain nombre de spécialistes élus en dehors du corps professoral; elle sera assistée d'un secrétaire financier. Les problèmes sociaux toujours plus importants (accueil et logement des étudiants, cité et restaurant universitaire, entr'aide et bourses, santé, sports et loisirs) seront préparés et réglés pratiquement, sous le contrôle du Recteur et du Bureau du Sénat toujours, par une *Commission sociale* comprenant tous les chefs des services intéressés et un représentant au moins des étudiants; elle sera assistée d'un directeur des activités sociales lui servant de secrétaire et coordonnant les différents services et leurs principes d'action.

Ainsi et sans complications, la liaison permanente entre les Commissions, et leur coopération avec le Bureau du Sénat, sera constamment et aisément assurée.

Le *Conseil consultatif*, comprenant en majorité des représentants de la cité et des diverses professions, organe indépendant, élargi pour assurer une représentation encore plus significative, continuera d'assurer des relations toujours meilleures entre l'extérieur et l'Université, dans leur intérêt réciproque. L'utilité de ce Conseil, présidé par M. André FATIO et qui a pu faire ses preuves depuis son institution à l'époque du IV^e centenaire de l'Université il y a quelques années, s'est révélée telle que l'Université de Lausanne a demandé et obtenu la création, par une décision du Gouvernement vaudois du 8 mars 1964, d'un Conseil consultatif analogue, sur le modèle de celui de Genève.

La *direction des Facultés* sera renforcée elle aussi, la fonction des Doyens étant toujours plus lourde; les moyens devront être donnés à chacun d'eux de se vouer plus complètement à sa tâche de direction et de préparation des propositions soumises au Bureau du Sénat, en lui assurant l'aide d'un personnel suffisant et le déchargeant, au besoin, d'une partie de l'enseignement.

La valeur de l'institution du *Secrétariat général* telle qu'elle avait été organisée après les années de services dévoués de M. BLANC, s'est révélée de plus en plus satisfaisante et désormais indispensable, grâce aux qualités de son titulaire M. DUCRET. La charge a donc été adaptée mieux encore aux nécessités actuelles. Nommé par le Sénat sans limitation de durée, assistant avec voix consultative à toutes les séances des divers organes de l'Université, assurant les liaisons avec les Départements de l'instruction publique et des travaux publics et avec l'extérieur (presse et information notamment), le Secrétaire général représente, pour la direction de l'Université et le rectorat, l'élément central de coordination et d'information indispensable. Déchargé de certaines tâches matérielles par un meilleur aménagement du secrétariat et de ses rouages et par une nécessaire et très heureuse unification des services de caisse et de comptabilité qui fut soigneusement préparée, il pourra mieux contrôler l'ensemble de l'administration interne, en même temps qu'assister le rectorat dans la prévision, la préparation et l'exécution des tâches essentielles de l'Université.

L'agréable devoir incombe au Recteur de remercier tous les artisans de cette décisive transformation, qui fut rapidement menée grâce au bon esprit général, au concours et au désir d'entente et d'efficacité de chacun, et enfin aussi, grâce à cette large confiance et à cette compréhension que le Département de l'instruction publique et le Conseil d'Etat tout entier n'ont cessé de témoigner au Recteur et au Bureau du Sénat, à toute occasion et dans les rencontres communes si opportunément inaugurées en 1962 et qui ont été régulièrement poursuivies. Celle qui aura lieu le 11 juin aura principalement pour but de régler d'un commun accord la procédure d'introduction du nouveau régime, et d'examiner tous les problèmes que pose l'expansion de l'Université d'après les données aujourd'hui rassemblées et les prévisions des diverses enquêtes menées tant par l'Université parmi les professeurs, que par l'A.G.E. et, avec leur concours, par l'Institut Battelle auquel le Conseil d'Etat a demandé une vue d'ensemble qui puisse guider les importantes décisions qu'impose l'avenir. La voie des réformes décisives est ouverte devant l'Université. Celle-ci a conscience d'avoir rempli son devoir à temps et de pouvoir s'y engager avec un optimisme raisonné.

2. *Les événements de la vie universitaire*

Nous ne pouvons que survoler, dans ce rapport, quelques-uns des événements qui ont jalonné la vie universitaire, de la séance de rentrée du 6 novembre 1963 au

récent Forum des étudiants sur les problèmes du tiers-monde, le 27 mai, et à la cérémonie commémorative du quatrième centenaire de la mort de Calvin, le 28 mai.

1. Il est juste et naturel de relever avec quel respect et quelle dignité la Faculté de théologie et l'Université ont commémoré le souvenir et l'œuvre de Jean Calvin, fondateur de l'Académie de Genève, dans l'Aula où son nom et la date de cette fondation sont rappelés. Après l'hommage du Recteur et ceux de MM. les professeurs SCHWEIZER, Recteur de l'Université de Zurich et théologien, et COURVOISIER, ancien Recteur et ancien doyen de notre Faculté de théologie, organisateur de cette commémoration, M. le professeur MEHL, représentant l'Université de Strasbourg dont on sait le rôle qu'elle joua dans l'orientation de l'œuvre académique de Calvin, traita de l'actualité de sa pensée. Il en releva la permanence, si malgré le langage différent que nous parlons et malgré la « crise de la transcendance » où se débat le monde moderne, nous nous efforçons de comprendre ses intentions profondes, et montra en quoi les fondements théologiques du Réformateur lié à jamais à Genève, « lui permettaient d'assurer à l'homme une vie droitement et authentiquement conduite dans la joie, la patience et le combat pour la justice et la gloire de Dieu ». Ces hommages et cet exposé d'une grande élévation, qu'ont accompagnés quelques pièces de musique sacrée interprétées par la Chorale universitaire, ont conféré à cette célébration, dans sa sobriété, une unanimité que l'œcuménisme dont le Recteur a souligné la vivifiante influence, a marquée de son sceau dans l'Université de Genève, qui s'honore d'une liberté d'enseignement et de recherche parfaitement exemplaire. Le Recteur a souhaité qu'à l'occasion de cette année du IV^e centenaire, un « Mémorial » rassemblant les souvenirs de Calvin et des fondateurs et premiers maîtres de l'Académie, soit créé si possible à l'ancien Auditoire, si heureusement restauré lors de la commémoration de notre fondation en 1959, où se sont donnés les premiers enseignements qui assurèrent la réputation scolaire et universitaire de Genève.

Certains autres faits importants et certaines manifestations apparaîtront à leur place convenable au cours de cet exposé; les autres sont enregistrés dans les annales de l'Université pour être publiés; si nous devons les écarter de notre discours faute de temps, nous ne les écartons pas de notre pensée. Il nous est agréable de rappeler en particulier que l'Université se plaît toujours à accueillir un certain nombre de congrès et de colloques scientifiques, comme notamment ceux de l'Orca en juillet 1963 et de la Société suisse de médecine interne au début de mai de cette année. Elle fut heureuse aussi de recevoir la Conférence des Recteurs européens le 11 février et celle des Recteurs suisses le 7 décembre 1963, ainsi que celle des Directeurs des Ecoles d'interprètes universitaires d'Europe le 28 février 1964. Son rôle de foyer rayonnant de culture et d'accueil, inséparable des traditions de Genève, est ainsi publiquement rappelé.

Nous ne saurions manquer d'évoquer particulièrement encore notre participation aux fêtes du VI^e centenaire de l'Université Jagellone, à Cracovie, du 9 au 13 mai 1964. Les liens entre cette vénérable Université et celle de Genève, dès notre fondation et le premier rectorat de Théodore de Bèze, de même qu'entre notre pays et la Pologne furent étroits en effet, comme le montre le bel ouvrage sur les relations entre la Suisse et la Pologne du XV^e au XIX^e siècle, rédigé par trois historiens suisses et trois historiens polonais à l'initiative et sous la direction de M. le professeur STELLING-MICHAUD, qui accompagna notre délégué M. l'ancien recteur Eric MARTIN, pour sa remise à l'Université de Cracovie, avec l'adresse de notre Université. Ce rappel et ces manifestations ont eu un écho dans notre Université lors de l'ouverture de l'exposition itinérante de l'Université Jagellone, le 4 juin, en présence de M. MELLER-CONRAD délégué de la Pologne auprès des Nations Unies à Genève, et de l'attaché culturel à Berne représentant M. l'ambassadeur KOSZUTSKI, ami si fidèle de notre pays. A cette occasion le Recteur put rappeler ces liens amicaux et durables, et no-

tamment aussi le rôle si mal connu jusqu'ici, mais mis en lumière comme tant d'autres événements par le volume commémoratif de M. STELLING-MICHAUD et de ses collaborateurs, joué par Genève dans l'insurrection de Varsovie en 1863.

Cette année nous fut l'occasion aussi de souligner par une autre manifestation le rôle ou mieux la mission toute naturelle réservée à notre Université sise à un carrefour de la pensée et des échanges, mission que relevait déjà au XVIII^e siècle, Jefferson, le futur président des Etats-Unis, lorsque au retour de ses grandes ambassades où il avait donné toute son attention aux Universités d'Europe, c'est à celles de Genève et d'Edimbourg qu'il discernait la palme, nous rappelle Charles Borgeaud, les appelant « les deux yeux de l'Europe » et projetant, avec Washington et John Adams, aux moments difficiles qui menaçaient notre Académie, en 1794, de faire appel à ses maîtres pour former, en Virginie, l'Université nationale américaine et le « centre intellectuel du Nouveau monde ». Aussi ne saurions-nous manquer d'évoquer brièvement la manifestation de reconnaissance et d'amitié organisée du 22 au 25 mai, par l'Université de Berkeley et le Doyen de sa Faculté de droit M. Frank NEWMAN, laquelle avait gracieusement invité une délégation de notre Université, composée du Recteur, du Doyen de la Faculté des lettres et du Secrétaire général, et placé cette manifestation sous l'égide de notre premier Recteur, Théodore de Bèze, en commémoration de l'œuvre accomplie par Genève et de son influence sur la pensée religieuse, civique et politique américaine. Ces rapports, montrés par une exposition de documents en partie originaux, ont été magistralement mis en lumière par une synthèse de M. le doyen GAGNEBIN. Au moment où l'Etat, à la suite de nos accords, remet complètement à l'Université, dès la fin de cette année, le don magnifique reçu en août 1942, de John D. Rockefeller jr., soit le domaine de Varembe (campagne Rigot), où nous désirons créer le Centre international d'accueil universitaire qui manque à Genève, ces liens renouvelés nous donnent l'espoir de trouver l'aide et les concours nécessaires à la réalisation d'un projet conforme autant aux vœux trop longtemps différés de l'Université, qu'aux intentions du généreux donateur.

2. L'Université a été endeuillée par les décès des professeurs Charles BAUDOUIN à la Faculté des lettres (25 août 1963), Charles BAEHNI à la Faculté des sciences (23 janvier 1964), Olivier DE FERRON à la Faculté des sciences économiques et sociales (18 juillet 1963) et de M^{lle} Alice SEMON, maître à l'Ecole d'interprètes (26 novembre 1963). La mort enlevait aussi de ce monde deux des docteurs « honoris causa » de notre Université, M. Henri MIÉVILLE, l'éminent professeur honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne (29 décembre 1963) et M. Charles BONSACK, docteur en médecine dentaire, à Bienne (13 janvier 1964). Nous nous souvenons encore du plaisir tout récent que nous avons eu à les recevoir. Aux familles ainsi frappées dans leurs affections, l'Université, qui a partagé leur épreuve, exprime sa profonde sympathie, et les assure qu'elle conservera de ces maîtres, de ces collaborateurs, de ces amis, un souvenir digne de leurs mérites et de son attachement.

Dans le corps professoral, nous avons eu le regret d'enregistrer la retraite de M. le professeur Henri D'ESPINE, qui pendant tant d'années enseigna, avec la distinction qui marque sa personne et son savoir, la liturgique, l'homélique et l'analyse critique de la prédication à la Faculté autonome de théologie, et celle de M. Georges DE MORSIER, professeur ordinaire de neurologie et de neuropathologie à la Faculté de médecine, dont les travaux avaient attiré l'attention sur ce qu'on appela, en Suisse et au delà, l'école de Genève. M^{lle} Maria BINDSCHEDLER, professeur de langue et littérature allemandes à la Faculté des lettres, démissionna pour répondre à l'appel d'une Université étrangère. En même temps que nous assurons de notre gratitude ces maîtres qui nous quittent, nous souhaitons la poursuite d'une carrière honorable à M^{lle} Bindschedler et, à MM. les professeurs d'Espine et de Morsier qui rentrent dans la vie privée, une heureuse et longue retraite certainement ornée encore de travaux qui sont le don des loisirs d'un esprit vraiment universitaire.

Il nous est impossible d'indiquer ici toutes les modifications survenues dans les chaires et les divers enseignements, ainsi que les nominations ou promotions de professeurs, ordinaires, extraordinaires et invités, et les distinctions académiques obtenues par nombre d'entre eux, au cours de l'année universitaire qui s'achève. La liste s'en trouvera dans le rapport officiel. Sans pouvoir les désigner nommément, nous tenons cependant à saluer tous ceux dont nous nous sommes attachés les forces nouvelles et le savoir pour participer avec nous à la recherche et à l'enseignement scientifiques de qualité qui sont le devoir, mais aussi l'honneur de nos Universités. Ils savent que celle de Genève est sévère dans ses choix et ses exigences, et leur montre par là une confiance qui les engage : car pénétrée de ce qu'elle doit à sa réputation et à son passé, elle veut rester, à travers toutes les nécessaires évolutions et à travers les développements dont elle est la première à se féliciter, digne de ce passé, et y ajouter la reconnaissance des étudiants et l'estime des générations à venir.

3. Pour la nouvelle période administrative qui s'ouvre le 16 juillet et sera, dans l'attente des modifications définitives, de deux ans encore, le Sénat, dans sa séance du 1^{er} juin, a élu aux fonctions de Recteur M. le professeur Claudius TERRIER, qui dirigea et contribua à développer pendant vingt ans la Faculté des sciences économiques et sociales, et qui rendit tant de services à l'Université non seulement comme professeur, doyen, membre du Bureau du Sénat et Vice-recteur, mais dans tant d'activités où la vie de l'Université ne peut se représenter sans lui : Tous les importants problèmes sociaux, ceux du sanatorium universitaire et de l'assurance des étudiants, ceux du restaurant universitaire, ceux qui requéraient conseil ou contrôle financier, et récemment encore l'importante étude sur la réforme et l'unification des problèmes de caisse, de comptabilité et d'immatriculation, ont été l'objet de son intérêt et de sa sollicitude. Tous les étudiants lui doivent quelque chose, même à leur insu, car ses efforts se sont toujours accomplis avec la réserve et la modestie dans le dévouement qui sont de beaux traits de caractère du nouveau Recteur. L'hommage qui lui fut rendu par l'attribution solennelle de la médaille de l'Université lors de notre IV^e centenaire, a mis en lumière ses mérites et ses qualités. L'Université lui exprime, par la voix de celui qu'il accueillit si amicalement lors de son entrée à l'Université et qui lui remet aujourd'hui l'autorité suprême, la très sincère estime, l'attachement et la confiance dont l'élection du Sénat a été le témoignage. Son expérience et son efficacité, son sens pratique et son esprit de sagesse seront précieux pour le passage de l'Université à son régime nouveau.

Les personnalités qui vont remplir les fonctions de Pro-recteurs n'ont pu être encore désignées puisque la réforme doit recevoir l'approbation du Conseil d'Etat avant d'être législativement consacrée; les nominations, ajournées quelque peu, pourront être annoncées par M. le Recteur Terrier à la séance de rentrée cet automne.

A la tête des Facultés, peu de changements sont intervenus, et c'est une chance et un avantage que les Doyens en place aient consenti le sacrifice de conserver une charge certainement fort pesante et qui les absorbe complètement, au moment où l'Université doit réunir toutes ses énergies et la somme de ses expériences pour mettre en œuvre ses réformes et assurer la continuité des vues et de l'action plus nécessaire que jamais. M. le professeur Marc SAUTER continuera donc à diriger la Faculté des sciences; M. le professeur Bernard GAGNEBIN, la Faculté des lettres; M. le professeur Jacques L'HUILLIER, la Faculté des sciences économiques et sociales; M. le professeur Alexandre BERENSTEIN, la Faculté de droit; M. le professeur Jean-Jacques MOZER, celle de médecine. M. le professeur Louis BAUME sera le président-délégué de l'Institut de médecine dentaire, dont on se réjouit de voir la situation enfin clarifiée et raisonnablement réglée, selon un accord de bonne volonté réciproque, par l'intégration dans la Faculté de médecine, événement qui tourne aussi une page ancienne de notre Université. Seul parmi les doyens, M. le professeur Edmond ROCHEDIEU, qui dirigeait la Faculté autonome de théologie, sera remplacé, puisque l'inexorable

limite d'âge à laquelle aucun de ses collègues ne songeait en le voyant à l'œuvre, le renvoie aux joies — relatives pour un homme aussi actif et jeune d'esprit et d'action — de la retraite. La Faculté a désigné son successeur en la personne de M. le professeur Robert MARTIN-ACHARD. Sa personne et ses qualités, sa science, son activité, le nom qu'il porte et qui est honoré dans la vie de notre cité et de notre Université, nous assurent du prix de sa nouvelle collaboration. Quant à M. le professeur ROCHEDIEU, qu'il nous permette de lui dire, à lui qui fut toujours le plus courtois, le plus attentif et le plus positif des collaborateurs, combien nous regrettons son départ et combien fidèlement l'Université se souviendra de lui et lui tiendra gré de son œuvre. Il fut de ces collègues qui contribuent à faire du Bureau du Sénat, en dépit des séances de plus en plus lourdes et prolongées par l'augmentation des devoirs, un lieu agréable où tous les participants aiment à se rencontrer dans le sentiment d'une parfaite entente, d'une réciproque estime, et d'un zèle identique pour le bien commun de notre Maison.

Par la suppression de la charge de Secrétaire du Sénat et du Bureau du Sénat, qui ne correspond plus à l'organisation nouvelle, nous perdons avec regret, en M. le professeur FAVARGER, dont l'esprit si clair et précis et le dévouement sans limites ont été dignes de ceux de ses prédécesseurs, un collaborateur auquel nous demeurons profondément attachés. L'histoire de l'Université n'oubliera pas la lignée de ces fidèles collaborateurs, auxquels il est juste de rendre un hommage bien mérité au moment où leur fonction disparaît de ses annales, par suite des réformes que conseille l'évolution des temps et des besoins.

Notre gratitude doit enfin s'adresser sans réserves aux Doyens des Facultés et aux directeurs des différents Instituts et Ecoles composant l'Université, dont les charges et les responsabilités ne cessent de s'accroître. Partout le désir de progrès, de renouvellement, s'affirme sous leur impulsion. Les chaires nouvelles, les enseignements et les laboratoires se développent non seulement, comme on l'a relevé dans les rapports antérieurs, dans le domaine des sciences et de la médecine où l'époque, ses découvertes et ses besoins le commandent impérieusement, mais aussi dans ceux des lettres, du droit, des sciences économiques et sociales. La création de chaires ou d'enseignements de littérature américaine, de droit européen, de science politique, d'économétrie, de mathématique appliquée à l'économie et aux sciences de l'éducation, l'organisation de journées juridiques régulières, de colloques sur le marché commun, etc., témoignent à la fois du progrès des disciplines, et de l'accord de l'Université et des autorités du Canton à l'adaptation aux exigences nouvelles.

3. *Problèmes budgétaires*

Le développement de l'Université, de ses enseignements, de ses méthodes et de ses possibilités de travail, se marque très lisiblement dans l'étude de son budget, dont les dépenses croissantes reflètent, d'année en année, non seulement les besoins toujours plus grands, mais les efforts accomplis par l'Etat et par la communauté pour lui donner la possibilité de remplir sa mission. Un budget indépendant pour l'Université a été introduit depuis 1963, en tenant compte des besoins de chaque Faculté, de chaque Institut, sur la base de questionnaires adressés aux professeurs et qui ont été revus et présentés par les Doyens au Bureau du Sénat, lequel étudie le budget dans son ensemble et le fixe point par point avant de le transmettre au Département de l'instruction publique. Cette innovation permet de développer plus méthodiquement et de contrôler de manière plus précise le plan des besoins et de l'expansion de l'Université, en mettant chaque poste des dépenses à sa place et lui donnant son importance exacte dans la perspective d'ensemble.

On mesurera mieux l'effort consenti, les progrès accomplis et les exigences futures en relevant quelques chiffres à titre de référence et de comparaison. Il nous suffira d'indiquer que les dépenses pour les traitements des professeurs, chargés de cours et enseignants, qui étaient de 801.785 fr. en 1938 et de 2.996.600 fr. en 1960, ont atteint 4.450.716 fr. en 1963 et ont été portées à 4.759.150 fr. (soit une augmentation de 6,93 %) au budget de 1964. Le nombre des professeurs et chargés d'enseignement, qui était de 320 au semestre d'hiver 1950/1951, s'élevait à 415 au début du semestre dernier. Celui des assistants, chefs de travaux ou de laboratoires a passé, dans le même temps, de 222 à 469. La somme des traitements de ce chef, qui était de 128.300 fr. en 1938 (où ni le droit, ni les sciences de l'éducation, ni l'école d'architecture ne possédaient encore un seul assistant, et où les lettres n'en avaient qu'un), avait passé à 1.270.450 fr. en 1960, s'élevait à 2.621.750 fr. en 1963, et à 3.862.110 fr. (soit une augmentation de 47,31 %) au budget de 1964. Rien ne montre mieux l'effort accompli et les progrès réalisés dans l'enseignement aussi bien que dans ses méthodes. Il ne nous déplaît certes pas, bien au contraire, que les étudiants, que ce soit l'A.G.E. en liaison avec l'U.N.E.S. (Union nationale des étudiants de Suisse), ou le Comité des associations de Faculté pour leur domaine (comme notamment en droit), ou encore l'A.S.U. (Action syndicale universitaire) bien qu'elle ne soit pas un organe officiellement reconnu, étudient et proposent des réformes dans l'enseignement, en demandant davantage de travaux pratiques, d'appui, de facilités et d'améliorations en vue de leur travail et de ses résultats. L'« Action étudiante » y insiste, d'ailleurs non sans raison. Mais nous voudrions que les étudiants soient conscients qu'un effort déjà très sensible a été spontanément accompli par les autorités universitaires et cantonales, qu'ils se persuadent que cet effort sera poursuivi dans le même sens, et qu'il est juste d'en exprimer une large gratitude aux autorités cantonales genevoises, tout en attendant la réalisation de ce qui reste à faire, dans l'union que nous avons toujours recherchée.

On ne saurait perdre de vue l'effort financier énorme accompli en faveur de l'Université et de l'éducation supérieure par le Canton de Genève, en considérant le tableau d'ensemble suivant : le total des crédits universitaires pour les traitements, les bibliothèques, le personnel, les frais et allocations divers, qui ne s'élevait encore qu'à 1.479.615 fr. en 1938 et à 2.497.750 fr. en 1950, atteignait 6.909.530 fr. en 1960; il a passé depuis à 12.439.726 fr. avec les « dépenses extraordinaires » en 1963, et à 14.216.190 fr. en 1964, soit une augmentation de 23,686 % par rapport à l'année précédente, cela sur un budget total, pour l'ensemble du Département de l'instruction publique, de 54.348.565 fr. en 1963 et de 61.756.149 fr. en 1964, sans compter les autres dépenses et notamment celles qui sont représentées par les constructions, aménagements et entretiens des bâtiments et locaux.

Il est clair que le poids de ces charges croissantes imposées au seul Canton devra avoir une limite et ne pourra être indéfiniment étendu. M. le Conseiller d'Etat DUPONT, Chef du Département des finances et alors Président du Gouvernement genevois, l'avait exposé clairement dans une conférence à l'Athénée, qui avait eu un juste retentissement. Des accords devront être établis avec le Fonds national de la recherche scientifique, avec les autres Universités sur certains points ou pour la réalisation commune de certains projets, et avec la Confédération il va sans dire, puisque l'art. 27 bis de la constitution fédérale accepté par le peuple suisse lui en donne désormais le pouvoir et lui en fait le devoir, afin de répartir ces charges de la manière la plus équitable et la plus opportune. La question gagne de mois en mois en importance et en actualité. C'est la raison pour laquelle l'Université a demandé à M. le professeur Olivier REVERDIN, conseiller national et président de la Société suisse des sciences morales, particulièrement familiarisé avec ces problèmes, débattus aussi au sein de notre Conseil consultatif académique auquel il appartient, de traiter à la séance officielle de rentrée du 6 novembre dernier, le thème de « La Confédération

et les universités, recherche, accès aux études, aide directe ». Cet exposé paraîtra prochainement, à la disposition de tous, dans les publications de l'Université.

On sait d'autre part qu'une Commission présidée par M. le professeur LABHART, Recteur de l'Université de Neuchâtel, est en train d'étudier quels doivent être les critères de base recommandables pour les subventions, quel est le développement prévisible des étudiants et quels sont les besoins prévisibles des Universités suisses dans les années à venir — supputés sur la base de l'enquête conduite auprès de tous les professeurs de toutes les Universités suisses, — et comment enfin le développement de celles-ci devrait être coordonné, et au besoin assuré par la création de nouvelles universités. Les conférences des Recteurs suisses tenues à Genève le 7 décembre dernier et à Bâle le 30 mai, se sont naturellement occupées de l'avancement de ces travaux, dont les premières conclusions pourront probablement être remises sous peu au Département fédéral de l'Intérieur. On peut espérer, à la suite de cet ensemble d'efforts et de la confrontation des idées et des besoins, qu'il sera bientôt permis d'examiner dans leur ensemble les grandes lignes des projets d'expansion et de soutien qui, pour la première fois de son histoire, se posent à notre pays sur le plan de la collaboration fédérale et intercantonale. Puisse-t-on arriver dans les délais les plus rapides à un certain nombre de principes capables d'assurer l'usage le meilleur des ressources fédérales et cantonales, et l'équitable appui financier à donner aux universités dans la considération des nécessités réelles de leur haute mission, et le respect de leur indispensable indépendance spirituelle dans leurs tâches de recherche et d'enseignement.

4. Problèmes de constructions

Le manque de place et de locaux suffisants est une maladie endémique de notre Université, et elle ne cesse de s'aggraver avec l'accroissement du nombre des étudiants, l'augmentation des enseignements et des professeurs, l'adaptation des méthodes exigeant davantage d'assistants, de travaux pratiques, de laboratoires et de séminaires. Nous évoquions tout à l'heure, d'après l'Histoire de Charles Borgeaud, la gloire scientifique de notre Académie, et c'est l'occasion naturelle de rappeler en même temps que « pendant tout le XVIII^e siècle, les registres du Sénat académique sont pleins de doléances sur l'insuffisance des locaux mis à la disposition des professeurs et des étudiants. En été, les cours se font toujours sous les voûtes de l'Auditoire et des Macchabées. En hiver, on se transporte où l'on peut, au bâtiment du Consistoire, à l'Arsenal ou dans des maisons particulières. — Il n'y a peut-être pas une Académie au monde, lit-on dans un mémoire présenté par le Recteur au Petit Conseil, en 1746, où l'on fasse plus de leçons publiques et avec le plus de fruit et il n'y en a aucune qui soit si mal logée. » On pardonnera donc au Recteur de 1964 d'avouer que la Faculté des sciences économiques et sociales doit aller faire passer ses examens à la Salle communale de Plainpalais sans être d'ailleurs certaine de pouvoir continuer à en disposer, que la Faculté des lettres n'a jamais trouvé de salles à elle, pour créer les importants séminaires d'allemand et d'anglais, que pour les étudiants en chimie une place de travail ou une armoire doit se partager entre trois ou quatre titulaires, et que des professeurs distingués, attendant l'installation des locaux qui doivent les abriter, travaillent héroïquement, sans se laisser décourager (mais pour combien de temps ?) dans un modeste coin de salle où ils peuvent tout juste se mouvoir. Tous nos rapports et discours ramènent d'ailleurs sans cesse l'attention sur ce point depuis des années, et le Recteur a eu l'occasion de rappeler cette situation, parfois dramatique, et la nécessité des crédits nécessaires, devant la Commission du Grand Conseil

qui voulut bien, le 6 mai 1964, entendre l'Université à propos des problèmes que vont poser avec plus d'acuité encore l'accroissement démographique scolaire, la « démocratisation des études » et les allocations d'études qui font actuellement l'objet d'un examen bienveillant du pouvoir législatif.

Certes, nous sommes très conscients et très reconnaissants des efforts faits pour tâcher, ces dernières années, d'obvier aux plus graves difficultés, soit en créant, soit en aménageant peu à peu certains instituts ou certains laboratoires. Cette année encore, nous avons été heureux de le reconnaître en attendant les solutions définitives qui donneront pleine satisfaction, lors de l'inauguration de la Station d'endocrinologie expérimentale du professeur Kitty PONSE, le 19 octobre 1963, du laboratoire rénové de phonétique expérimentale du professeur MORIER, le 3 décembre 1963, et des locaux de l'Institut de biologie clinique, d'anatomie et de physiologie comparées du professeur HUGGEL, le 5 mars 1964.

1. L'Université a eu aussi la satisfaction de voir ses aspirations consacrées sur ce point si préoccupant, grâce à la volonté générale des Départements cantonaux intéressés, du Bureau du Sénat, et des Facultés et Instituts souffrant de la pénurie aggravée d'année en année. Les démarches et les entrevues répétées avec MM. les Conseillers d'Etat CHAVANNE et PEYROT, Chefs des Départements de l'instruction publique et des travaux publics, ont abouti enfin à des accords fondamentaux. Une réunion décisive du 27 février 1964 a eu pour but de « faire le point sur tous les projets actuels de l'Université dans le domaine des constructions universitaires ». On y examina les problèmes de la nouvelle Ecole de chimie et du Centre médical d'une part, et ceux de la transformation du Museum d'histoire naturelle et de la création de grands auditoriums indispensables pour les Facultés des sciences morales, d'autre part : ce sont sans doute les plus importants et les plus urgents. Il s'y ajoute, pour le domaine des sciences dites « exactes », les projets de pavillon des isotopes, de la surélévation de l'Ecole de physique, de l'installation des laboratoires de zoologie et de l'animalerie, du laboratoire d'anthropologie, de l'Institut de génétique et de l'Institut de médecine dentaire; et, dans le domaine des sciences dites « morales », les projets et besoins de l'Institut des sciences de l'éducation, de l'Ecole d'interprètes, et de l'Ecole d'architecture, en particulier. Enfin et d'une manière générale, du point de vue de la vie des étudiants, les réalisations les plus nécessaires et urgentes sont celles d'un Hôtel des étudiants (fondation Filipinetti) et d'une Résidence pour les étudiants et professeurs invités de l'Institut universitaire de hautes études internationales, les installations sportives de la Cité universitaire, et l'agrandissement indispensable ou l'ouverture d'un second restaurant universitaire.

Des délais sont naturellement nécessaires, mais du moins les plans sont-ils aujourd'hui précisés, les ententes de base établies, et la collaboration avec l'Université qui envisage la création d'une Commission spéciale des *problèmes de construction*, bien assurée. Quelques erreurs d'appréciation ont été corrigées, et les directives approuvées de part et d'autre. La nouvelle loi sur les grands travaux, subdivisant les demandes en crédits d'étude et crédits d'exécution, permet de mieux équilibrer les plans d'ensemble et d'échelonner de manière plus précise l'avancement des projets par ordre d'urgence et de besoin. Les projets de l'Ecole de chimie, ramenée à une échelle plus modeste et mieux adaptée aux besoins réels, ont reçu l'approbation de tous les intéressés dans une réunion du 21 avril présidée par M. le Conseiller d'Etat CHAVANNE. Le projet de Centre médical, qui avait rencontré les mêmes difficultés que celui de l'Ecole de chimie, a été repris pour être révisé et passer aussi au plan des réalisations. Pour les sciences morales, les plans de transformation du Museum, dont le déménagement et le transfert au nouveau Musée pourront se faire en 1965, ont été soigneusement étudiés par une commission mixte des différentes Facultés, et approuvés en principe. Une réunion générale avec les architectes a eu lieu le 11 mai 1964, et l'on y a examiné en même temps le projet de construction de nouveaux

auditoires qui donnerait, semble-t-il, entière satisfaction; une nouvelle réunion de mise au point aura lieu le 8 juillet. Ici encore, en attendant, il faut se contenter de solutions précaires ou recourir à certaines mesures de transition, comme l'a été l'achat de l'Hôtel Mirabeau et pourrait l'être encore celui d'autres immeubles aux environs de la rue de Candolle et de l'Université, afin de répondre aux besoins impératifs de certaines Facultés, comme celle des lettres pour l'institution des séminaires de langue moderne, le logement de l'Ecole d'interprètes et du séminaire de français moderne, ou celle de droit pour son Centre d'études européennes et son Centre d'études criminologiques. Pour l'Institut des sciences de l'éducation, la construction de nouveaux bâtiments à la place Chateaubriand peut en revanche et heureusement entrer dans la voie des réalisations.

A défaut d'utilisation possible d'une partie de la campagne Rigot, bloquée à cause des exigences du plan d'urbanisme et de la circulation au voisinage de la place des Nations, il a fallu aviser à d'autres possibilités de *logement*. Grâce à la compréhension, du Département des travaux publics, de son Chef M. le Conseiller d'Etat PEYROT et en particulier aussi de M. l'architecte BRAILLARD son adjoint, un terrain favorable a pu être trouvé pour la « Résidence » destinée aux étudiants et participants à certains cours internationaux, au voisinage de l'Institut universitaire de hautes études internationales; un autre pourra selon toutes prévisions être trouvé pour l'« Hôtel » de la fondation Filipinetti, dans le quartier de Champel, ce qui aurait le grand avantage de compléter les disponibilités de la Cité universitaire tout en permettant aux étudiants logeant à l'Hôtel de bénéficier de la proximité du restaurant de la Cité.

En effet, le *Restaurant universitaire* de l'avenue du Mail, prévu d'abord pour 1.000 étudiants, n'a finalement été construit que pour 500, et on doit le regretter puisque après si peu de temps déjà il se révèle beaucoup trop petit, malgré les dispositions à l'étude pour assurer des heures d'ouverture plus longues et une possibilité de « roulement » plus large des services. Cette expérience devrait montrer, une fois pour toutes, combien est faux le calcul de solutions pratiques étroites et provisoires dans un but d'économie, que les réalités se chargent si rapidement de démentir. De nouveaux achats de terrains et de nouvelles constructions, inévitables, quelques années plus tard à peine, rendent les solutions et les agrandissements successifs beaucoup plus onéreux que l'eût été une initiative d'emblée plus large et plus conforme aux prévisions réelles et au véritable souci du meilleur emploi des ressources publiques.

Pour les *installations sportives* de la Cité universitaire, nous nous étions réjouis d'en voir le plan d'ensemble approuvé, et une première annuité de 300.000 fr. prévue en 1963. Malheureusement, les exigences du budget cantonal d'une part, et l'ordonnance restrictive du Conseil fédéral aux fins d'obvier aux risques de ce que l'on a nommé la « surchauffe » économique actuelle, ont arrêté la réalisation de ces projets. La nouvelle annuité a été supprimée, sans que les plans aient été d'ailleurs touchés ou modifiés. Des solutions provisoires doivent donc aussi être envisagées. On procédera à l'aménagement du terrain autour des bâtiments de la Cité pour permettre un certain entraînement physique des étudiants, tout en renvoyant la construction des installations sportives proprement dites, et l'on s'efforcera d'utiliser en partie les installations voisines du stade du « Bout du Monde » pendant la journée, et d'obtenir, avec l'appui du Département de l'instruction publique, l'utilisation, pour les étudiants de l'Université et de la Cité, des salles de gymnastique et installations destinées aux écoles, dans la plus large mesure possible. Une réunion de la Commission sportive avec le Recteur a eu lieu le 15 mai pour s'efforcer de coordonner et de faire avancer cette action, afin que l'utilisation puisse avoir lieu dès la rentrée d'automne. Tout en comprenant les nécessaires atermoiements, nous sommes les premiers, avec M. le professeur GYSIN, président de la Commission et le maître des sports M. Jean BRECHBÜHL, à les regretter. Car le sport fait aussi légitimement partie du programme

de l'Université, et celle de Genève s'est distinguée maintes fois dans les compétitions interuniversitaires. Une activité sportive raisonnable et régulière est utile pour la santé physique et morale des étudiants, et réalise cet équilibre idéal de l'homme qu'exprime la maxime éducative de la « mens sana in corpore sano ».

2. Une grande satisfaction, en revanche, a été donnée à l'Université, par l'ouverture de la *Cité universitaire*. La vigilance et la fermeté de M. le professeur BAUMANN, président du Conseil de fondation, la présence sur les chantiers de M. VICARI, architecte, ancien étudiant de l'Université, le dévouement de M. BLANC, notre ancien Secrétaire général, pour les installations, la bonne volonté finale de tous, ont permis d'inaugurer le premier bâtiment pour la rentrée d'octobre, comme la promesse en avait été faite. Chacun a pu admirer la conception rationnelle de la Cité, son installation simple mais accueillante, la beauté du site, et sentir que la vie s'y déroulait dans la bonne entente sous l'impulsion du directeur M. René WYLER et de ses collaborateurs. L'esprit de communauté qui doit l'animer s'y est donné jour grâce à la répartition judicieuse des étudiants des différentes nationalités, langues, confessions et Facultés, mêlés aux confédérés et aux genevois, suivant la formule qui doit caractériser la Cité universitaire de Genève. Un bulletin de la maison, « Cité-Informations », d'esprit jeune, amical, dynamique, faisant appel à la collaboration et à l'intérêt de tous, a été créé et reflète bien cet esprit. Le second bâtiment (réservé aux étudiants, le premier l'étant aux étudiantes et aux couples) a été ouvert à son tour au début du semestre d'été: l'inauguration en aura lieu demain le 6 juin, à l'occasion du présent *Dies*, en présence d'une délégation de l'Association des anciens étudiants, qui désire remettre un don à la Cité. Comme M. le Conseiller fédéral TSCHUDI, Chef du Département fédéral de l'Intérieur, l'a déclaré dans une lettre au Recteur en disant son regret d'être empêché par d'autres devoirs d'assister à cette inauguration: « Conscient qu'une telle réalisation, tout en faisant date dans l'histoire de l'Université, marque la mise en œuvre d'une mesure décisive pour aider financièrement l'instruction et, partant, pour encourager la relève, j'en félicite chaleureusement les promoteurs et les artisans. A l'heure où l'on s'interroge sur l'avenir de l'enseignement et de la recherche en Suisse, des initiatives telles que celle qui vient d'aboutir à Genève contribuent grandement à lever les hypothèques qui pèsent sur cet avenir. Puisse l'exemple de Genève susciter et encourager des réalisations aussi heureuses dans d'autres villes universitaires! »

4. *Les étudiants; relations avec l'A.G.E. et problèmes de la vie universitaire*

1. Les difficultés pour le moment insurmontables de place et de locaux et laboratoires dont nous avons parlé, et les indications que nous avons données dans notre discours de l'an dernier et notre message de rentrée de 1963 sur les mesures temporairement prises pour assurer un choix plus sévère des étudiants étrangers admis à l'Université, nous dispensent d'insister sur cet aspect du problème. Je rappelle seulement que l'Université de Genève, qui comptait en moyenne 569 étudiants dans la période de 1890 à 1895, a dépassé pour la première fois le chiffre de 2000 au semestre d'hiver 1946, qu'elle en comptait un peu plus de 4.300 (avec les auditeurs) au début du semestre d'hiver 1961, et qu'il était devenu impossible en 1964 d'en recevoir davantage spécialement dans les Facultés des sciences et de médecine. Les étudiants immatriculés au début du semestre d'hiver 1962 étaient au nombre de 3950 (1762 suisses et 2188 étrangers), au semestre d'été 1963, de 3757 (1702 suisses et 2055 étrangers), et les nouveaux immatriculés, s'ajoutant à ceux qui l'étaient déjà et

n'avaient pas terminé leurs études, ont été au nombre de 1307 (619 suisses et 688 étrangers) au semestre d'hiver 1963, et de 338 (59 suisses et 279 étrangers) au semestre d'été 1964 (où les étudiants allemands inscrits à la Faculté de droit sont toujours assez nombreux). On peut donc dire que l'Université, malgré sa situation difficile, est encore fort largement accueillante.

La solution du problème est évidemment fonction des possibilités d'accueil et nous savons que, dans les conditions que nous avons décrites, ces possibilités n'augmenteront pas suffisamment pour faire face à la fois à l'expansion démographique, au besoin toujours plus grand d'universitaires, à l'attrait évident qu'exerce Genève, et aux effets de la politique, d'ailleurs nécessaire et souhaitable, de la « démocratisation des études » soit de ce que nous appelons, dans notre premier message de novembre 1962, l'accession possible de l'Université « à toutes les classes de la population, à tous les mérites et à toutes les intelligences ».

Comme nous avons pu le répéter avec conviction devant la Commission du Grand Conseil au début de mai, nous sommes d'accord et même heureux que l'Université soit largement ouverte et qu'une aide soit donnée à la jeunesse de tous les milieux sociaux pour pouvoir y accéder et conquérir ses diplômes, à condition que ce soit toujours à des étudiants qui soient capables de tirer profit de ses enseignements maintenus au niveau supérieur qui doit rester le sien, et à des étudiants qui soient décidés à travailler et le fassent assidûment et avec succès. Elle approuve aussi que ce large accès soit assuré à tous les étudiants genevois et confédérés sans restriction, et avec des limites raisonnables et nécessaires aux étudiants étrangers, à cause du manque de place d'une part, et de l'obligation de maintenir le niveau élevé et la qualité des études sans faire de concessions à des étudiants venus de pays n'ayant pas nos exigences et insuffisamment préparés.

C'est pourquoi nous avons salué l'initiative « généreuse, nécessaire et utile » qui a été prise par les autorités et dont le principe semble admis. Le système d'allocations retenu est en effet la conséquence normale du principe de la « démocratisation des études » et de l'accessibilité de l'Université à ceux qui en sont dignes par leur intelligence et leur désir de se cultiver pour rendre plus de services à leur pays. La solution paraît plus normale que le système du « présalaire » qui avait été discuté, et elle singularise moins le bénéficiaire par son caractère individuel, que celui des « bourses » et des « prêts d'honneur » aussi envisagés; ces dernières formes ne devraient toutefois pas être nécessairement exclues comme aide complémentaire dans certains cas, par exemple d'études plus longues et plus coûteuses pour des recherches, des stages, des doctorats ou des publications importantes, ou pour une première installation.

L'Université a aussi exposé clairement comment elle envisage d'assurer la bonne marche du système en organisant, en ce qui la concerne, le contrôle de la capacité, de l'assiduité au travail et de la régularité des examens, pour éviter les abus et les déconvenues, et cela en partant des règles simples suivantes : Il ne doit pas exister de discrimination entre les étudiants bénéficiaires d'allocations et ceux qui n'en ont pas besoin, et le contrôle doit se faire dans le travail et par le travail même, notamment par les travaux pratiques et les examens passés en temps voulu. Il nous paraît contraire à l'esprit universitaire et aux conditions favorables pour le travail et la réussite, de sembler avoir un régime spécial de contrôle pour les étudiants bénéficiaires d'allocations d'études. On semblerait les tenir par là pour moins dignes de confiance, et rendrait leur condition particulière ostensible à tous. L'égalité de tous les étudiants devant leurs devoirs et leurs responsabilités nous paraît une exigence de dignité, une exigence de justice, et une condition de succès. Quant au contrôle matériel de pointage ou d'appel pour l'assistance aux cours — sans insister sur le fait que la présence peut être inerte et ne pas constituer la preuve d'un véritable travail et d'une assiduité de l'esprit — il serait non seulement contraire à notre tradition de liberté académique, mais encore à notre désir d'éduquer les étudiants à ne pas abuser de

leur liberté, à se montrer dignes de leur condition privilégiée, et à assumer leurs responsabilités envers eux-mêmes et la communauté.

L'Université est prête à élaborer les dispositions du règlement interne devant assurer le succès des mesures dont, autant que ses promoteurs et que la communauté tout entière, elle espère et elle veut l'efficacité et le bienfait. La preuve que de louables innovations peuvent intervenir dans la concorde des autorités et des étudiants nous est précisément fournie par l'acheminement vers la solution de ce problème, si discuté et qui agitait les étudiants au moment où le Recteur qui vous parle est entré en charge, et qui se trouve près d'être heureusement résolu au moment où il va la quitter.

2. Cette année encore, c'est donc avec une confiance et une satisfaction légitimes que l'Université peut considérer la nature et la qualité des rapports et de la collaboration avec les étudiants, et en particulier avec l'A.G.E. Les questions ne sont certes pas toujours faciles, elles sont nombreuses et peuvent à tout instant rebondir, car elles sont envisagées d'une part avec le désir de changement rapide, immédiat même, la fougue et l'impatience d'ailleurs fort sympathiques de la jeunesse; de l'autre, avec le respect des traditions et des véritables exigences universitaires, des possibilités réelles, et avec la prudence propres à ceux qui portent la responsabilité de notre maison commune. Pourtant, les contacts et l'information réciproque, ainsi que la recherche des objectifs communs, ont été très bons dans l'ensemble, et le Recteur tient à en remercier tous les membres du Bureau de l'A.G.E. sans distinction, et en particulier sa présidente, M^{lle} Isabelle WAKKER. Sa parfaite courtoisie, égale à sa constance et à sa volonté dans l'action, méritent qu'on lui rende hommage. La présidence qu'elle a bien voulu accepter sous la pression des circonstances aura été bénéfique pour tous.

Les rencontres régulières avec le Recteur se sont continuées comme l'année précédente, fournissant la possibilité d'examiner ensemble les divers problèmes dès le moment où ils se posent ou au moment où la solution doit en être trouvée. De plus, conformément au vœu sincère des étudiants, le Bureau du Sénat a non seulement reçu le Bureau de l'A.G.E. dès la rentrée, le 28 octobre 1963, mais il a siégé par deux fois en commun avec lui pour entendre les vœux, les soucis et les suggestions des étudiants, et pour être mieux en mesure de les comprendre, de rechercher leur concours et de partager les efforts dans toute la mesure utile. Il est permis de considérer comme un événement heureux et très significatif dans l'histoire de l'Université que pour la première fois, le 3 décembre 1963, le Recteur et le Bureau du Sénat aient accepté l'invitation du Conseil de l'A.G.E. de les recevoir pour un entretien commun sur les problèmes de l'Université, dans ses locaux de la rue de Saussure et qu'ils aient par la suite siégé en commun dans la salle du Sénat; et que pour la première fois aussi, l'A.G.E. ait invité le Bureau du Sénat et le Secrétaire général à assister lors de son assemblée générale, aux libres débats des étudiants sur les problèmes qui les intéressent. Ces faits suffiraient à marquer que l'Université n'est pas figée dans le passé mais bien ouverte, au contraire, aux courants de notre époque, et prête à comprendre la jeunesse et à l'aider à réaliser ses aspirations dans la tolérance, la mesure et la raison.

Si certaines difficultés se sont élevées en cours de route, à côté de quelques petits heurts sans réelle importance, c'est uniquement à propos du sens et du respect des dispositions statutaires qui avaient été, en 1957/1958, approuvées par le Bureau du Sénat en plein accord avec l'A.G.E. Nous ne songeons nullement à contester que les modes et les besoins de la vie universitaire peuvent changer aussi bien dans le domaine du statut des étudiants obligatoirement affiliés à l'A.G.E. (ce qui d'ailleurs détermine l'usage à son profit des taxes perçues), que dans le domaine des conditions d'admission à l'Université, des programmes ou des méthodes d'enseignement. Il peut paraître exact aussi qu'il devienne impossible, avec le nombre toujours plus

grand des étudiants et la dispersion croissante des Facultés et des Instituts, de réunir une assemblée générale assez nombreuse pour qu'elle puisse remplir toutes les fonctions qui lui étaient d'abord dévolues, et qu'une plus juste et suffisante représentation puisse être obtenue par l'élargissement des associations de Facultés, qui sont en soi une innovation digne d'approbation si elles peuvent intéresser mieux les étudiants à la vie universitaire en les rapprochant de leurs maîtres. Il peut aussi sembler parfois difficile de former un Bureau composé uniquement de membres tirés du sein du Conseil ou devant diriger un office dont les charges peuvent prendre un temps considérable retranché de celui des études. Mais les modifications qui peuvent paraître désirables, ou même nécessaires à certains, doivent d'abord être mûrement réfléchies et la question de l'A.G.E. — ou des diverses Associations d'étudiants qui pourraient se former — ne peut se résoudre dans la précipitation et l'improvisation, puisque toute la base organique et financière, avec les avantages d'unité, de solidarité et de prospérité pour l'A.G.E. pourrait être non seulement compromise, mais détruite. Cette réforme ne peut être l'œuvre d'un jour; ce sera peut-être la tâche de demain.

La réforme et le développement des enseignements et des méthodes (enseignement surtout utilitaire; « technique » ou « de culture générale », enseignement « ex cathedra » ou travaux pratiques, séminaires, laboratoires etc.), qui sont actuellement à l'étude dans toute l'Université sont un signe de vitalité et l'on peut s'en féliciter. Le Conseil académique s'en est préoccupé dès ses premiers travaux, comme le faisaient déjà certaines Facultés. Les étudiants ont de leur côté pris cette étude très à cœur, ce qui est naturel puisqu'ils sont les premiers intéressés et que ce sont leur formation et leur avenir qui sont en jeu. Après l'enquête de l'Association des Anciens étudiants auprès de ses membres, qui sera publiée prochainement avec ses conclusions dans le numéro XII de la revue « Bastions » qu'elle a fondée et maintient si honorablement, l'A.G.E. a de son côté, avec son concours, préparé une enquête parmi tous les étudiants actuels de l'Université, sur la base d'un questionnaire complet soumis au Bureau du Sénat, qui lui a donné tout son appui. Si les étudiants veulent bien répondre régulièrement et avec une sincère conviction d'ici à la fin du semestre, au questionnaire qui leur a été envoyé, les résultats peuvent avoir une signification et une valeur dont l'Université et le Département de l'instruction publique pourraient tirer un réel profit.

Nous partageons en effet pleinement l'avis que M. le Conseiller fédéral Tschudi exprimait dans l'avant-propos de la brochure: « Etudiants - Université - Avenir » éditée par l'Union nationale des Etudiants de Suisse (UNES) à l'occasion de l'Exposition nationale de Lausanne, lorsqu'il se déclarait « heureux que l'UNES s'occupe activement de ces problèmes et publie ses idées et ses propositions en la matière. Les étudiants vivent à l'Université. De ce fait, leurs observations et leurs expériences sont très précieuses. A cela s'ajoute que la jeunesse aborde les institutions du passé avec un esprit critique et défend des conceptions nouvelles avec l'ardeur des pionniers ». Il a été d'ailleurs frappant de constater, notamment dans les enquêtes et les discussions de la Faculté de droit, que sur bien des points les avis et les désirs des professeurs et des étudiants concordent, et que la question des moyens — besoins financiers, locaux, bibliothèques, assistants ou professeurs adjoints — joue en réalité un rôle bien plus considérable que la prétendue routine ou résistance des enseignants. Un courant d'air frais souffle certainement dans la majorité des Facultés et des Instituts.

3. Mais si, des questions générales, on passe à la revue de certains points particuliers qui donnent une image de l'intérêt des étudiants pour les problèmes généraux de la culture et pour les manifestations qui devraient le démontrer, on est obligé de répéter certaines des inquiétudes et des exhortations qui s'étaient donné cours dans le rapport de l'an dernier.

Nous avons dit les efforts déployés par la Commission du *Studium generale* et son président M. le professeur STELLING-MICHAUD pour ranimer et maintenir les leçons et les discussions d'intérêt général sur de grands sujets d'actualité, choisis d'entente avec les représentants de l'A.G.E. Des formules nouvelles ont été cherchées, le Recteur lui-même est intervenu à plusieurs reprises, a accepté de faire une expérience personnelle. On a dû malheureusement abandonner le programme de 1964, comme anciennement déjà ce fut le cas pour les « Commissions de travail » réunissant, le soir, des étudiants de toutes disciplines autour d'un professeur pour la discussion de problèmes d'intérêt général choisis d'entente avec eux, et pour les « Cours généraux » de l'Aula, pourtant si variés, instructifs et d'un niveau excellent. Il faut souhaiter que les étudiants finissent par reconnaître, comme dans d'autres Universités, la valeur que de telles leçons ou de tels débats représentent pour eux, et par cueillir le bénéfice de ce que l'Université désire et tente, avec tant de constance mal payée de retour, de faire dans leur seul intérêt.

Cette année encore, et la proclamation des prix de concours le confirmera, on doit déplorer le manque d'intérêt des étudiants pour les prix fondés à leur intention. Sur 57 concours qui leur sont ouverts et qui sont récompensés par l'octroi de prix ou de bourses d'une valeur souvent importante, 26 seulement ont éveillé leur intérêt, ce qui non seulement est propre à décourager les donateurs, mais à affliger l'Université et à lui donner un sentiment de gêne, car elle devrait être un foyer vivant de curiosité intellectuelle et d'émulation dans le domaine de la science. L'étudiant qui n'a aucun intérêt pour la recherche personnelle en a-t-il un réellement profond pour sa culture et pour l'enseignement dont il jouit?

D'autres efforts, d'autant plus intéressants qu'ils émanaient d'étudiants récemment sortis de l'Université, doivent être signalés autant pour en louer les auteurs que pour regretter l'insuffisante attention donnée à leur initiative. Il était très opportun que dans une Université aussi cosmopolite que la nôtre, une « Quinzaine » ou du moins une *Semaine suisse* (car l'excès d'ambition paraissait d'emblée un peu imprudent) fût organisée, de manière à mieux rendre sensible à nos étudiants et surtout aux étudiants et boursiers étrangers, le caractère original, les apports fondamentaux, l'esprit de tradition et l'esprit d'entreprise et de création qui distinguent notre pays. Les organisateurs avaient lié leur programme à la célébration du 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, dont cette manifestation devait constituer en quelque sorte un prélude. Les différents actes s'en sont déroulés dans la période du 19 au 30 novembre 1963. Or, si le succès répondit aux espoirs pour certaines manifestations, en particulier pour la conférence de M. le Conseiller fédéral Roger BONVIN sur « Les institutions politiques suisses » qui put voir une salle comble applaudir un exposé original et plein de vie, et encore pour l'exposition des « Belles enseignes de Suisse » installée au Musée d'art et d'histoire en liaison avec l'Office suisse du tourisme, il faut bien reconnaître que d'autres conférences, pourtant d'un grand intérêt et dont les auteurs étaient des plus qualifiés et distingués, de même que le concert de musique suisse, attirèrent beaucoup trop peu d'étudiants. Il serait regrettable que le moteur de l'intérêt de la majorité d'entre eux fût l'attrait de la « vedette » ou du « folklore », plus que le véritable désir de connaître et de s'informer. Nous renouvelons le vœu, exprimé à l'ouverture de ces journées, qu'une entreprise aussi louable devienne celle de tous les étudiants et qu'elle puisse se répéter pour demeurer inscrite parmi les manifestations les plus significatives de notre cité.

Le même manque d'intérêt général avait été observé l'an dernier à propos du résultat décevant de certaines manifestations des « Journées de l'art » entrées depuis quelques années dans les habitudes heureuses de la vie universitaire. Cette année, elles ne purent même avoir lieu bien que de grands projets eussent été d'abord élaborés par le responsable de l'office d'art et culture de l'A.G.E. et discutés avec le Recteur, qui assura ces plans de toute la sympathie et de l'appui de l'Université.

Le « responsable » n'ayant pu poursuivre son activité, le programme et les belles idées restèrent « sur le papier ». Il convient pourtant de signaler comme un élément positif que, malgré les changements de direction, le « Théâtre académique » et les « Lectures-spectacles » ont continué leur activité avec succès. Après le « Jeu d'Amis et Amile », le « miracle » médiéval représenté l'an dernier sous la présidence de M. François PACHE, « Le rendez-vous de Senlis » de Jean Anouilh a été représenté, du 22 au 25 avril, sous la direction de M. Bernard SCHAUTZ. Il a mérité, avec tous ses collaborateurs et les acteurs, le succès dû à ceux qui avaient choisi cette pièce difficile et un peu déroutante; la poésie qu'elle recèle et son caractère de satire sociale ont été intelligemment dégagés par nos jeunes acteurs. Les « Lectures-spectacles » chères au poète et meneur de jeu René ZOSSO ont de leur côté passé victorieusement le cap et l'épreuve du changement, et continué leur carrière originale sous la direction de M. François ROCHAIX. C'est un honneur et une consécration qu'elles aient été choisies pour servir de divertissement et d'exemple, par la Section des loisirs de l'Exposition nationale de Lausanne.

Nous ne cesserons d'encourager, à l'Université de Genève, tous les efforts dans le domaine des lettres et des arts. Car tout spectacle, tout concert, tout acte culturel désintéressé se propose un but qui est comme le symbole de l'effort supérieur qu'il nous appartient de susciter, comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer. Tout y semble libre et improvisé dans un ordre qui est le fruit du travail; il est divertissement en même temps qu'étude, et celle-ci y devient plaisir dans sa réussite. Il est de plus le témoignage de l'activité de personnalités qui vivent, d'êtres qui veulent et réalisent quelque chose de noble, de gratuit, et par là se réalisent avant tout eux-mêmes. Il faudra donc reprendre ces activités souhaitables de l'A.G.E. et des étudiants, en les coordonnant d'ailleurs avec celles qui s'exerceront à la Cité universitaire, où un directeur des activités culturelles et des loisirs doit trouver place lorsque la belle « Salle Patino » pourra être ouverte pour les conférences, représentations, concerts et autres manifestations. Il est évident en effet que la culture artistique, comme la culture scientifique, forme une préparation générale à la vie, et qu'elle est désirable pour tous les étudiants, qu'ils soient ou non logés à la Cité. Les moyens qu'offre celle-ci doivent être profitables à tous. Que l'Université, par son A.G.E., et la Cité s'entendent donc pour cette tâche, dont on attend beaucoup lorsqu'elle sera ainsi engagée et pourra se développer dans des conditions, avec une continuité et des moyens plus favorables.

Nous ne voudrions pas que l'enthousiasme et le concours des étudiants ne se manifestent que pour la joyeuse « Kermesse des étudiants », le « Bal de l'Uni », les « Vacances de neige » ou la visite en bateau, si réussie, à la Journée des étudiants de l'Exposition nationale le 22 mai. Ces plaisirs sont naturels et nous nous en réjouissons avec les étudiants. Mais nous savons ceux-ci capables aussi de se passionner pour des idées généreuses, comme l'a montré le succès de la « Semaine mondiale du don du sang », du 29 avril au 5 mai : 617 étudiants, soit 14 % des étudiants de l'Université de Genève, se sont joints à leurs camarades de tous les pays dans cet élan de solidarité.

Nous n'oublions pas non plus et tenons à signaler comme un signe très favorable et un sujet de satisfaction en définitive, le maintien depuis l'initiative de l'année du IV^e centenaire de l'Université en 1959, et l'organisation toujours sérieuse, dans un esprit d'émulation et de compréhension mutuelle, par les étudiants suisses et étrangers, du *Forum des Etudiants*. Celui de cette année, préparé avec la participation d'étudiants de huit pays de régions d'Afrique, d'Amérique et d'Asie à côté de leurs camarades suisses, s'est déroulé le 27 mai à l'Aula, sur « Les problèmes du Tiers Monde ». Il a permis de confronter le sens, la valeur et le rôle de la civilisation technique et de la civilisation traditionnelle au regard du développement des besoins économiques de plus en plus étendus dans le monde d'aujourd'hui. Les étudiants rejoignaient par là, et c'est un heureux signe, les préoccupations de l'Université et

des Institutions internationales puisque, dans la III^e des conférences sur le thème « Science et vie sociale » qu'elles organisent en commun, M. Paul-G. HOFMANN, Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies, traitait le 1^{er} mai, comme nous le rappelions au début, du rôle de la science dans le développement économique des pays à faible revenu, avec une compétence et un réalisme, une audace de vues et une générosité de cœur dont nous souhaitons que de nombreux étudiants se soient pénétrés.

5. En manière de conclusion et d'exhortation

Au moment où votre Recteur, son œuvre passagère accomplie, va vous quitter, chers étudiants et étudiantes, pour reprendre sa place dans le rang et retrouver entièrement ses élèves, vous lui permettrez de vous répéter l'appel qu'il vous adressait déjà dans les débuts de sa fonction dont il mesurait la difficulté, les responsabilités, mais aussi la beauté qu'elle emprunte de cet idéal de science et d'humanité dans laquelle nous nous efforçons d'élever une jeunesse pleine de promesses, prête à entrer dans un monde lui aussi grisant de promesses, de découvertes et l'on pourrait dire de miracles, mais aussi semé d'embûches à la mesure même de sa puissance nouvelle et de la hâte, de l'orgueil, de l'avidité qu'il peut en éprouver.

L'auteur du *Plaidoyer pour l'avenir*, qui est un des livres de chevet de votre génération, Louis Armand, le réalisateur, le constructeur de plans, l'homme de science et l'homme cultivé, est souvent pris aujourd'hui pour caution dans le monde des étudiants, et la brochure que les Etudiants de Suisse ont éditée pour l'Exposition nationale le cite plusieurs fois avec raison. Il a cherché à dégager des phénomènes de notre temps quelques lois nouvelles, dont celle de « l'accroissement des dimensions » et partant de l'union nécessaire des recherches et des découvertes, des moyens et des qualifications diverses pour le travail en équipe. Face à l'évolution prodigieuse des techniques et à la modification des structures économiques, il est parmi ceux qui sentent le mieux la nécessité de « jeter des ponts », d'« abattre des cloisons » pour assurer la mise en commun des qualités, des compétences et des énergies, la coopération toujours plus étroite entre les disciplines scientifiques, les hommes et les continents même, à l'époque où tout se pénètre et conditionne le progrès de tout, où « la biologie même ne peut ignorer l'électronique », selon une de ses formules.

Retenez donc ces paroles que lui adressait un grand biologiste, savant et humaniste à la fois, Jean Rostand, en le recevant à l'Académie française le 13 juin 1963 : « Si pénétré que vous soyez de la valeur des progrès matériels, lui disait-il, vous n'oubliez jamais que, de toutes les formes d'énergie, la spirituelle est la plus précieuse et que, selon la vieille formule de Jean Bodin, *il n'est de richesse que d'homme*. Aussi les problèmes de l'éducation vous apparaissent-ils comme premiers. Vous y revenez avec insistance chaque fois que vous tirez l'épure de votre société idéale. » Non seulement, poursuivait-il, « démocrate logique et loyal, pour lequel la démocratie est encore à faire, vous ne consentez point que subsiste, à aucun degré, une corrélation entre la fortune des parents et le destin scolaire des enfants » et vous voulez pour tous, au départ, « les mêmes droits à l'instruction, une même espérance de culture », ce en quoi « votre souci du rendement social est entièrement d'accord avec votre sens de la justice pour déplorer la furieuse dissipation de valeurs qui débilite nos sociétés ». Mais encore, même si « la pédagogie, pour l'heure, est dans l'enfance » — je cite et j'en demande pardon à notre remarquable Institut des sciences de l'éducation qui s'est acquis une juste réputation universelle par ses maîtres et ses méthodes s'efforçant de l'en tirer — « même si l'on dispute encore avec passion sur les méthodes d'enseignement, du moins la plupart des enseignants s'accordent-ils

à penser, comme vous faites (et comme nous faisons ici) qu'il s'agit avant tout, d'exercer de jeunes esprits à apprendre, à comprendre, à raisonner, à réfléchir, à douter : en bref, qu'il s'agit moins de garnir une mémoire que de munir une intelligence ».

Et je rapprocherai ces considérations de celles que l'UNES a exposées dans sa brochure, sous le titre : « Pour une Université nouvelle » et « regards vers l'avenir ». L'entente est bien près de se faire lorsqu'on entend les étudiants eux-mêmes proclamer en principes ces sages vérités :

« Il faut redonner à l'Université sa fonction primitive : l'adaptation à la société d'aujourd'hui et plus encore à celle de demain. Son rôle n'est pas de former des spécialistes ou des techniciens. Elle doit donner à chacun de ses membres une formation qui lui permette de vivre dans un univers et de s'y situer. La spécialisation proprement dite viendra à un stade ultérieur. Cette formation se présente sous un triple aspect : culturel, technique et social... C'est la culture en effet qui va permettre à l'individu de comprendre les autres, de communiquer avec le monde dans lequel il vit, de s'adapter de la manière la plus positive et la plus rationnelle aux exigences du progrès... Quant à la formation professionnelle, elle ne doit pas se limiter à inculquer les connaissances nécessaires pour exercer un métier particulier. Elle doit permettre à l'individu de dominer sa spécialisation et de s'adapter à l'évolution économique. L'enseignement supérieur devrait principalement donner à celui qui sort de l'Université, en même temps que son diplôme, un moyen d'opérer sa formation continue et qui lui assurera automatiquement l'acquisition des diverses connaissances à des âges différents... Il faut procurer à l'individu les moyens de juger. Cet exercice des responsabilités ne commence pas après les études supérieures, mais bien au cours de celle-ci ».

On ne saurait mieux dire, et je ne pourrais mieux conclure cette dernière exhortation. Malgré le nombre et les besoins croissants, malgré la nécessité de formation rapide des élites et des cadres et malgré les développements des techniques et leur extension à tous les domaines, l'Université doit rester et restera un foyer de culture générale, d'humanisme, en évitant de devenir une simple école professionnelle. Elle doit, par son enseignement, son esprit, ses méthodes, former des chefs, des guides c'est-à-dire des hommes capables de dominer la technique, de la développer et de la conserver au service de l'humain, même et surtout lorsque les bornes du monde habité seront dépassées. Notre époque a particulièrement besoin d'hommes supérieurs, qui soient des « universitaires » au sens le plus vrai du terme, tout en étant aussi des praticiens experts dans leur profession, leur science, leur technique ou leur art. C'est ce que je vous souhaite en définitive à tous de devenir, chers étudiants et étudiantes, pour remplir ce que vous devez à vous-même, à votre époque, et à votre pays.

N.B. Nous publions ici le texte intégral du Rapport du Recteur, dont seul un abrégé a pu être fait à la séance solennelle du Dies Academicus.